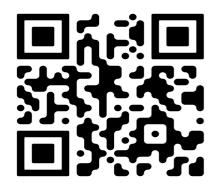
## Caisse de grève en soutien aux salarié.e.s sous-traité.e.s du nettoyage en lutte!



Depuis plusieurs années, la CNT-SO 13 soutient activement les luttes dans l'hôtellerie à Marseille contre l'exploitation par les sous-traitants du nettoyage. Un nouveau mouvement de grève a éclaté depuis le 17 novembre 2020 sur le site du Novotel Marseille Prado. Nous appelons à soutenir financièrement la lutte en participant à la caisse de grève en ligne.



Vous pouvez envoyer des dons (chèques à l'ordre de CNT-SO – mention solidarité Novotel au dos)

> 24/28 rue abbé Ferraud 13005 Marseille

<u>Caisse en ligne</u>: https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/soutien-a-la-caisse-de-greve-femmes-de-chambre-novotel

## Stop à la répression anti-syndicale ! STN voleur : paiement de toutes les heures !

Le groupe STN a racheté en janvier 2020, la société MEDIFRANCE, précédent prestataire du nettoyage des chambres de l'hôtel. Depuis, les femmes de chambre et le syndicat ne cessent d'alerter sur le **non-paiement systématisé des heures complémentaires et supplémentaires.** 

Au lieu de se mettre en conformité, face aux procédures prud'homales, le soustraitant fait la sourde oreille et joue la carte de la répression avec une procédure de licenciement contre la gouvernante du site, par ailleurs nouvelle représentante syndicale (RSS) de la CNT-SO.

Les **motifs sont bien entendus bidonnés**, ce qui dérange fondamentalement STN, c'est que cette gouvernante refuse de jouer le jeu illégal de l'entreprise et fait remonter scrupuleusement le nombre d'heures véritablement effectuées par les salariées du site... Avec ce mouvement de grève, l'équipe syndicale se bat pour un principe fondamental de notre syndicalisme : **« Un coup contre l'un-e d'entre nous, est un coup contre tous-tes! ».** 

## Les grévistes revendiquent :

- Abandon de la procédure disciplinaire pour la représentante CNT-SO
- Paiement intégral de toutes les heures travaillées

Alerté par le syndicat, le donneur d'ordre Novotel, ne peut ignorer la situation. Il doit prendre ses responsabilités et cesser de couvrir les actes de délinquance sociale de son sous-traitant!

